

# Avenir énergétique du Québec : arrêtons la fuite en avant

Mémoire présenté par

Joanie Ouellette

Candidate au doctorat de sociologie à l'Université du Québec à Montréal

dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec

Le 20 juillet 2023

En réponse à l'invitation du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à soumettre des mémoires dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, vous trouverez ci-dessous mes recommandations quant aux principales orientations que le Québec devrait adopter en lien avec son système énergétique.

Si plusieurs éléments de ce mémoire est présent tel quel dans d'autres mémoires, je vous pris de considérer l'ensemble de ces positions comme les miennes et de les compter comme une dans votre rapport. Le partage d'information et de positions fut, hélas, l'un des seuls moyens à la disposition de la population québécoise pour parvenir à répondre à votre consultation dans les brefs délais qui nous ont été proposés.

## **Résumé**

Je demande au Gouvernement du Québec de mobiliser tous les moyens nécessaires à la mise en place d'un système énergétique juste, décarboné et respectueux de la capacité de support des écosystèmes. Je lui demande de mettre en place un processus de transition énergétique, régi par des objectifs précis et des moyens précis, évalué annuellement par un organisme indépendant comme la Régie de l'énergie afin que cette transition énergétique soit aligné sur les objectifs climatiques, notamment l'atteinte de la carboneutralité pour 2050.

### Voici les positions que je soutiens:

1. Que le gouvernement mobilise les structures nécessaires à un dialogue social permettant de se concerter démocratiquement sur l'avenir énergétique du Québec.
  - a. Je demande que les objectifs, les moyens et les scénarios de transition soient élaborés au grand jour, à la suite d'un débat public mobilisant des instances de plénière et de concertation avec des groupes diversifiés, le tout à partir d'une méthodologie transparente. Je demande que chaque partie souhaitant participer à ce processus de débat public puisse être entendue et que tous les efforts nécessaires à la participation de groupes diversifiés et représentatifs soient faits.
2. Que le gouvernement mette en place une nouvelle politique énergétique permettant d'implanter un système énergétique socialement juste, décarboné et respectueux des limites des écosystèmes.
  - a. Je dénonce les décisions à la pièce, qui mènent à une transition énergétique improvisée et sans garantie d'alignement sur les objectifs de lutte aux

changements climatiques, de préservation des systèmes naturelles et de la biodiversité, et de justice sociale.

3. Que toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec inclue une clause obligeant les nouveaux développements énergétiques à respecter les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations autochtones vivant sur le territoire québécois.
  - a. Je souhaite que le respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé soit rendu obligatoire.
4. Que la politique énergétique du Québec mène rapidement à une sortie complète des énergies fossiles et à un système énergétique décarboné.
  - a. Je demande notamment une sortie complète du gaz naturel des bâtiments (ce qui implique l'abandon du programme de biénergie gaz-électricité et l'adoption d'un règlement interdisant le remplacement des appareils en fin de vie, inspiré du Règlement sur les appareils de chauffage au mazout édicté en novembre 2021), l'exclusion des programmes gouvernementaux de financement de tout projet faisant appel aux énergies fossiles, même des projets dits « verts » (par exemple, la fabrication de batteries à l'aide de gaz naturel).
5. Que le gouvernement déclare un moratoire sur l'octroi de capacité électrique ou de fonds publics à de nouvelles entreprises énergivores tant que la carboneutralité n'est pas atteinte et la sécurité énergétique de la population assurée.
6. Que la politique énergétique du gouvernement québécois soit orientée vers une descente énergétique, c'est-à-dire une diminution de la demande en énergie, à la fois totale et par secteur.
  - a. Je refuse toute transition énergétique fondée simplement sur l'électrification de la consommation énergétique actuelle.
7. Que la politique énergétique du Québec soit fondée sur les critères suivants, permettant d'évaluer et d'accepter, ou de refuser, les projets de développement énergétique :
  - a. Absence d'énergies fossiles;
  - b. Impact environnemental ne remettant pas en cause les objectifs de défense et de préservation des systèmes naturels et de la biodiversité;
  - c. Acceptabilité sociale;
  - d. Sécurité énergétique pour l'ensemble de la population;
  - e. Solidarité intra nationale et internationale, dont la lutte à la précarité énergétique et l'absence d'accaparement inéquitable des ressources.
8. Que le gouvernement rejette tout plan de transition énergétique qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes.

9. Que le gouvernement rejette toute mesure tarifaire qui ferait payer aux consommateurs d'énergie renouvelables la transition énergétique ou les pertes de revenus des producteurs et des distributeurs d'énergies fossiles. Je dénonce notamment tout « dédommagement » d'Énergir pour ses baisses de revenus et tout projet de financement du gaz naturel renouvelable par Hydro-Québec.
10. Que l'énergie soit reconnue comme un service public dont les actifs sont stratégiques et ne devraient pas être confiés au secteur privé.
  - a. Je dénonce toute tentative de privatisation ou de déréglementation du secteur de l'énergie au Québec.
11. Que tous les moyens et les structures nécessaires soient mis en place pour assurer le rôle de régulateur indépendant du secteur de l'énergie de la Régie de l'énergie.
  - a. En plus de ses rôles actuels de réglementation et d'approbation des projets d'approvisionnement énergétique, je demande que la Régie de l'énergie soit tenue d'intégrer les objectifs de lutte au réchauffement climatique à ses critères prioritaires de décision et approuve les projets de production d'énergie pour qu'ils soient alignés sur la transition vers un système énergétique juste, décarboné et respectueux des écosystèmes.
12. Que l'obligation de desservir d'Hydro-Québec soit maintenue pour le secteur résidentiel.
13. Que tout projet de développement minier associé à la transition énergétique, notamment ceux associés à la filière de la batterie, et que tout projet de développement d'infrastructures énergétiques obtiennent le consentement de la population locale à la suite d'une consultation publique;

## **Description détaillée des positions**

### **Général**

Parler de transition énergétique nécessite d'abord de souligner les objectifs climatiques que s'est donnés le Gouvernement du Québec. En effet, le Québec s'est engagé à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % par rapport à 1990 d'ici 2030, et à atteindre la carboneutralité pour 2050<sup>1</sup>. Ce n'est que trop lentement que le Québec avance dans cette direction, les émissions de GES n'ayant diminué que de 2,3 % entre 1990 et 2019<sup>2</sup>. La production et la consommation d'énergie sont responsables de 70

---

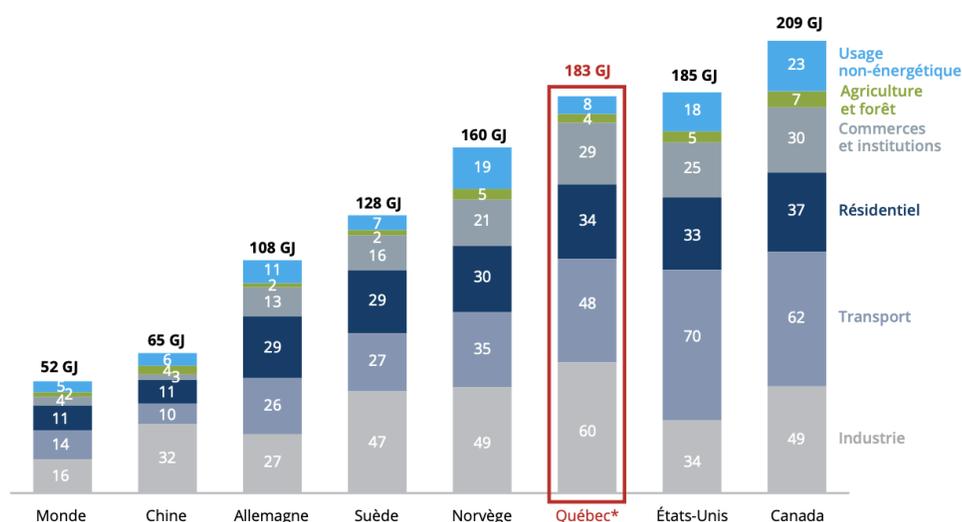
<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, « [Engagement du Québec pour le climat](#) », consulté le 13 juin 2023.

<sup>2</sup> Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, 2021, [GES 1990-2019. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990.](#)

% des émissions de GES du Québec<sup>3</sup>. Si le pétrole consommé dans le domaine du transport est à l'origine d'une grande partie de ces émissions, le gaz naturel utilisé pour chauffer les bâtiments est aussi responsable de 63% des GES du secteur du bâtiment et de 7% des émissions totales de GES du Québec. Il est par conséquent indéniable qu'une transition vers un système énergétique décarboné et respectueux des écosystèmes est une étape cruciale de l'atteinte des objectifs climatiques du Québec.

Les Québécois·es sont de très grands consommateurs d'énergie : 183 GJ par habitant (voir graphique 1). La demande énergétique du Québec provient en grande partie de l'industrie (39 %), suivie des transports (29 %), puis des bâtiments résidentiels (19 %) et commerciaux (12 %)<sup>4</sup>. On constate que 48 % de la demande énergétique provient de la consommation individuelle des Québécois·es (bâtiments résidentiels et une partie du transport). Il importe donc de ne pas limiter la transition énergétique à l'échelle des ménages, mais d'y inclure aussi le secteur industriel, de loin le plus énergivore. Pour chacun de ces secteurs, une approche systémique de réduction de la demande énergétique est de mise. Même si c'est l'acte individuel de prendre sa voiture pour se rendre au travail, par exemple, qui est à l'origine d'une partie importante de la demande énergétique du secteur du transport, c'est bien souvent faute d'avoir d'autres options de mobilité ou en raison de normes culturelles que les Québécois·es privilégient cette option de transport plus énergivore.

**Graphique 1. Consommation d'énergie par habitant des Québécois·es et d'autres régions ayant une économie similaire**



<sup>3</sup> Whitmore J et Pineau P-O. 2023. [État de l'Énergie du Québec Édition 2023](#). Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

<sup>4</sup> Régie de l'énergie du Canada. [Profils énergétiques des provinces et territoires - Québec](#). Page Web consulté le 24 mai 2023.

Source. Whitmore J et Pineau P-O. 2023. État de l'Énergie du Québec Édition 2023. Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

Bien que l'électricité produite au Québec soit déjà majoritairement de source renouvelable, cela ne doit pas faire oublier que la majeure partie de la consommation d'énergie des Québécois·es est toujours hautement carbonée. En effet, 54 % de l'énergie consommée au Québec provient de sources fossiles (pétrole, gaz naturel et, marginalement, charbon).<sup>5</sup>

## Positions sur la consultation

Le 30 novembre 2022, lors du discours d'ouverture faisant suite à la réélection de son gouvernement, le premier ministre François Legault a promis un « vrai débat de société » sur l'énergie au Québec. Or, le format de la présente consultation est loin de réaliser cette promesse.

Premièrement, une consultation n'est pas un débat. Un débat est fondé sur le dialogue entre différents acteurs. Il donne une place centrale à la discussion et creuse en profondeur les différents enjeux soulevés par une question. La présente consultation ne laisse que très peu de place au dialogue : seuls quelques experts sélectionnés ont pu participer à une journée de discussion, et la consultation en ligne ne permet pas de confronter les différents points de vue.

Deuxièmement, cette consultation ne porte pas sur l'avenir énergétique du Québec. Seuls quelques enjeux sectoriels, concernant principalement la production et la tarification de l'énergie, sont mis sur la table. Cette consultation laisse donc très peu de place à une vision permettant de repenser de manière systémique les enjeux énergétiques du Québec, et en laisse encore moins pour penser à des scénarios de transition énergétique ne cadrant pas avec les principes économiques actuels.

Troisièmement, l'opacité de cette consultation est regrettable. Les discussions avec les experts se déroulent à huis clos. Cette opacité se manifeste aussi par le manque de promotion de cette consultation auprès de la population générale. Comment est-il possible de prétendre effectuer une consultation publique lorsque ledit public n'est pas appelé à participer? Il ne semble pas y avoir eu de réflexion quant à la meilleure façon de rejoindre le plus grand nombre de participant·es possible. Au contraire, la formule proposée limite considérablement la participation, celle-ci se déroulant sur une courte

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec - Secteur de l'innovation et de la transition énergétique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2022. [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030](#). p.1.

durée de deux mois, en l'occurrence en plein été, alors qu'une partie considérable de la population sera en vacances.

Quatrièmement, il aurait été souhaitable que cette consultation soit organisée par un organisme indépendant du gouvernement. Il est surprenant que ce ne soit pas le cas étant donné qu'un tel organisme dispose déjà de toutes les structures pour mener à bien une telle consultation : le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cent-dix groupes environnementaux et universitaires se sont pourtant réunis, en février dernier, afin de réclamer un BAPE générique sur l'avenir énergétique du Québec, c'est-à-dire une audience publique large portant sur l'ensemble de la transition énergétique québécoise plutôt que de se restreindre à quelques enjeux sectoriels.

Cinquièmement, je déplore le fait qu'aucune vérification d'identité des répondants aux questionnaires grand public et experts ne soit faite. Il pourrait donc y avoir manipulation par des intérêts particuliers, qui peuvent tirer avantage de cette structure pour suralimenter la plateforme en réponses les favorisant. Également, les mémoires déposés auront la possibilité d'être anonymisés avant de les rendre publics, ce qui renforce le caractère non démocratique et non acceptable de cette consultation. Il sera dès lors impossible de déterminer si des conflits d'intérêts auront alimenté les décisions du gouvernement.

Il est primordial de sonder largement la population québécoise en vue d'augmenter la littératie énergétique, de faire comprendre les arbitrages qui devront être faits entre les coûts environnementaux et sociaux d'une augmentation de l'offre énergétique et les transformations à opérer pour diminuer la demande, de définir les besoins énergétiques essentiels et les mesures à mettre en place dans une optique de transition. Il ne suffit pas de consulter quelques experts sélectionnés : un réel effort de discussion doit être entrepris, et ce, avec des groupes représentatifs de la population québécoise. Toute personne souhaitant participer à la discussion devrait être en mesure de le faire. Il est incontournable d'entreprendre un réel débat de société sur l'avenir énergétique du Québec, un débat regroupant minimalement des membres de la société civile provenant de toutes les régions du Québec, des travailleuses et travailleurs concerné·es par la transition énergétique, les communautés autochtones, des personnes en situation de précarité énergétique, en plus d'expert·es et de scientifiques provenant de différents secteurs.

### Consultation et consentement des peuples autochtones

Je demande que toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec inclue une clause obligeant les nouveaux développements énergétiques à respecter les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations

autochtones vivant sur le territoire. À la suite du Indigenous Environmental Network, je revendique une transition énergétique juste, ce qui inclut notamment le principe suivant :

Une transition juste requiert que les gouvernements américain et canadien élaborent des politiques qui contiennent en leur sein l'obligation de consulter les nations autochtones et leurs peuples, avec les termes du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Le CLPE est un fondement essentiel de la protection des droits et des intérêts des communautés autochtones; il leur permet de disposer d'informations adéquates et accessibles, et de déterminer le consensus et le consentement conformément aux lois et pratiques coutumières des populations autochtones, sans manipulation ni coercition extérieures. Cela inclut notamment le fait de participer à la définition des conditions relatives aux incidences économiques, sociétales, culturelles, spirituelles, environnementales et climatiques.<sup>6</sup>

Le CLPE est selon nous une condition nécessaire et fondamentale à tout projet de développement des énergies renouvelables, de même qu'aux projets de développement connexes, par exemple les projets miniers en lien avec l'électrification et avec le développement de la filière batterie. Il importe aussi que le respect du CLPE soit la continuité d'une reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones sur leur territoire et sur leurs terres ancestrales.<sup>7</sup>

À l'échelle mondiale, les populations autochtones sont parmi les plus affectées par les changements climatiques, lesquels ont pour moteur principal notre production et notre consommation d'énergie (Salick et Byg 2007). Au Québec, un grand nombre de représentant·es ou militant·es autochtones ont dénoncé le non-respect de leurs droits en lien avec les activités du secteur énergétique (barrages hydroélectriques, oléoducs, gazoducs, etc.), de même que les conséquences de ces activités sur leur communauté.

Par exemple, en 2021, les communautés anishnabe de Lac Simon, atikamekw de Wemotaci et innue de Pessami ont fait une déclaration publique afin de signaler que 36 %

---

<sup>6</sup> Indigenous Environmental Network, [Indigenous Principles of Just Transition](#), consulté le 8 juin 2023, nous traduisons. Citation originale : « A Just Transition requires the need for US and Canadian governments to create policies that harmonize the duty to consult with Indigenous Nations and their peoples with the terms of Free Prior Informed Consent (FPIC). FPIC is a basic underpinning to protect indigenous rights and interest that provides Indigenous Peoples with adequate and accessible information and whereby consensus and consent is determined in accordance with Indigenous Peoples' customary laws and practices and free from any external manipulation or coercion. This includes participation in setting the terms and conditions addressing the economic, societal, cultural, spiritual and environmental and climate impacts ».

<sup>7</sup> Papillon M. et Rodon T. 2019. Le consentement préalable, libre et éclairé : les défis de la mise en oeuvre en contexte canadien. *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(2), 3-13. <https://doi.org/10.7202/1070754ar>.

de l'électricité exportée vers les États-Unis transite par leur territoire alors qu'elles n'ont jamais été consultées, compensées ou accommodées pour ces activités et que leurs droits ancestraux et constitutionnels ont été ignorés.<sup>8</sup> Gérald Hervieux, vice-chef du conseil de bande de la communauté innue de Pessamit, a indiqué que la hausse de la demande en électricité a pour conséquence de baisser les niveaux des réservoirs et d'augmenter le débit des rivières, ce qui perturbe les activités de chasse et de pêche de sa communauté. Plusieurs communautés autochtones se sont donc réunies afin de réclamer des négociations avec Hydro-Québec.

## Équilibre offre et demande

L'offre et la demande ne sont pas des données naturelles, et donc immuables. Il faut prendre ces deux éléments pour ce qu'ils sont: des variables. Et ces variables sont tout autant modifiables l'une que l'autre. Il semble que le Gouvernement du Québec prenne actuellement la demande comme une variable indépendante, impossible à modifier. Il parle d'offre et de demande comme si la demande était une variable indépendante et l'offre une variable sur laquelle jouer pour répondre à la demande. Il s'agit d'un raisonnement erroné, qui prend pour acquis qu'on doit s'adapter à la demande alors qu'on peut très bien réduire cette demande.

Comme cela est bien expliqué par Pierre Bourdieu (2000, p. 34), les deux concepts clés de l'analyse économique néoclassique, à savoir l'offre et la demande, sont conditionnés par les contextes socio-économiques résultant des politiques publiques. L'État dispose de tous les moyens pour faire varier l'offre et la demande de service: réglementation, aide financière permettant de favoriser certains comportements et d'en défavoriser d'autres, soutien technique, éducation et transmission d'information, et bien plus. En somme, l'État participe à la production d'un marché, qu'il oriente par ses investissements et réglementations.

Les discussions sur la transition énergétique sont aujourd'hui teintées de mauvaises interprétations de l'offre et de la demande. D'un côté, on met souvent en avant la responsabilité individuelle pour dénoncer la consommation de chaque personne. Comme si un locataire à faible revenu pouvait simplement décider de rénover son appartement afin que celui-ci soit plus efficace énergétiquement, et ainsi réduire sa consommation d'énergie. Comme si le fait de prendre ou non les transports en commun n'était qu'une histoire de volonté individuelle, et non d'offre de ce service public. D'un autre côté, on

---

<sup>8</sup> Pierre Saint-Arnaud, 6 juillet 2021, [Des communautés autochtones mettent en demeure Hydro-Québec](#), consulté le 7 juin 2023.

estime que les entreprises doivent modifier leur offre de produits afin de les rendre plus conformes aux objectifs environnementaux. Or, je souhaite mettre en avant une troisième approche: intervenir au niveau de la demande sociale en énergie.

Cette approche, présente dans le sixième rapport du GIEC (IPCC, 2022), repose sur une reconfiguration de la structure sociale visant à réduire les besoins sociaux en ressources naturelles, contrairement aux approches axées sur une offre de produits plus "verts". Plutôt que de miser uniquement sur la technologie verte et l'auto-ajustement des individus et des entreprises, cette approche se concentre sur l'étude des normes, des valeurs, des infrastructures et des aménagements qui déterminent la demande en énergie dans différents secteurs de l'économie (énergie, transport, alimentation, logement)(Creutzig et al., 2018). L'analyse de ces facteurs sociaux de notre demande en matière et en énergie permettra ensuite de mettre en place des politiques publiques adaptées visant directement à réduire les normes de consommation et les habitudes sociales afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces politiques publiques doivent également chercher à façonner les éléments clés de la vie sociale à long terme, par exemple en établissant de nouvelles normes d'urbanisme axées davantage sur la mobilité durable que sur la voiture.

## Sortie complète des énergies fossiles

La combustion d'énergies fossiles, telles que le pétrole, le gaz naturel et le charbon, libère d'importantes quantités de gaz à effet de serre. Ces combustibles sont les principaux responsables du réchauffement climatique et de ses conséquences, tels l'augmentation des températures moyennes mondiales, les événements météorologiques extrêmes et la montée du niveau des eaux. Ils ont aussi un impact néfaste sur la qualité de l'air, entraînant des problèmes de santé pour les populations affectées.

Rappelons aussi que, à mesure que la demande mondiale en énergie augmente, les réserves d'énergies fossiles diminuent, ce qui entraîne une dépendance croissante à l'égard de ces sources d'énergie limitées, dont l'extraction et les traitements sont de plus en plus néfastes pour l'environnement. À l'échelle mondiale, cette dépendance des sociétés occidentales envers les énergies fossiles crée des tensions géopolitiques et des risques de précarité énergétique. Il est donc essentiel de mettre fin à notre dépendance envers les énergies fossiles.

La production et la consommation d'énergie sont inséparables des efforts pour atteindre la carboneutralité. De fait, les énergies fossiles sont à l'origine de 70 % des

émissions de gaz à effet de serre du Québec.<sup>9</sup> L'atteinte de la carboneutralité, un objectif endossé par le gouvernement québécois, nécessite la fin complète de la combustion d'énergies fossiles, alors que le respect des objectifs de l'Accord de Paris exige de laisser inexploitées 90 % des réserves actuelles d'énergies fossiles.<sup>10</sup> La sortie des énergies fossiles nécessite une transition complexe axée principalement sur la réduction des besoins énergétiques de la population et de l'industrie, combinée à une conversion de certains usages des énergies fossiles en énergies décarbonées et renouvelables. Comme 35 % de l'énergie consommée par l'industrie provient des énergies fossiles<sup>11</sup>, correspondant à 227 PJ, il est nécessaire d'inclure ce secteur dans tout plan de transition énergétique et de sortie des énergies fossiles. En somme, l'électrification de la voiture ne saurait atteindre seule cet objectif.

### Non à l'électrification du *statu quo*

Selon Hydro-Québec, la sortie du pétrole et du gaz exigerait de produire 100 TWh d'électricité supplémentaire, soit « un demi Hydro-Québec »<sup>12</sup>. Selon les trajectoires élaborées par les firmes Dunsy Énergie et Esmia pour le gouvernement, l'énergie supplémentaire requise serait plutôt de 137 TWh, une augmentation de 65% de notre capacité énergétique actuelle<sup>13</sup>. À cela s'ajouterait l'électricité demandée par les nouvelles entreprises que le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon, souhaite accueillir.

C'est pourquoi je m'oppose à tout plan de transition énergétique fondé sur la simple électrification de la consommation actuelle d'énergie. Il serait faux de croire que la transition énergétique ne peut être accomplie qu'en transformant l'entièreté de la consommation d'énergies fossiles par une consommation d'électricité. En France, notamment, une étude du Réseau de transport d'électricité (RTE) planifie une électrification de la plupart des activités dépendant de la combustion d'énergies fossiles, tout en ayant pour objectif une réduction de 40 % de la consommation énergétique totale, passant de 1600 TWh à 930 TWh<sup>14</sup>. Et la raison principale de cette réduction de la demande énergétique malgré une électrification importante est l'intégration du principe de sobriété énergétique aux scénarios de transition.

---

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec, 10 juin 2022, [Un coup d'accélérateur pour la transition énergétique du Québec](#), consulté le 13 juin 2023.

<sup>10</sup> Allen T. et Coffin M. (2022), [Unburnable Carbon. Ten years on](#), Carbon Tracker Initiative.

<sup>11</sup> Whitmore J et Pineau P-O. 2023. [État de l'Énergie du Québec Édition 2023](#). Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

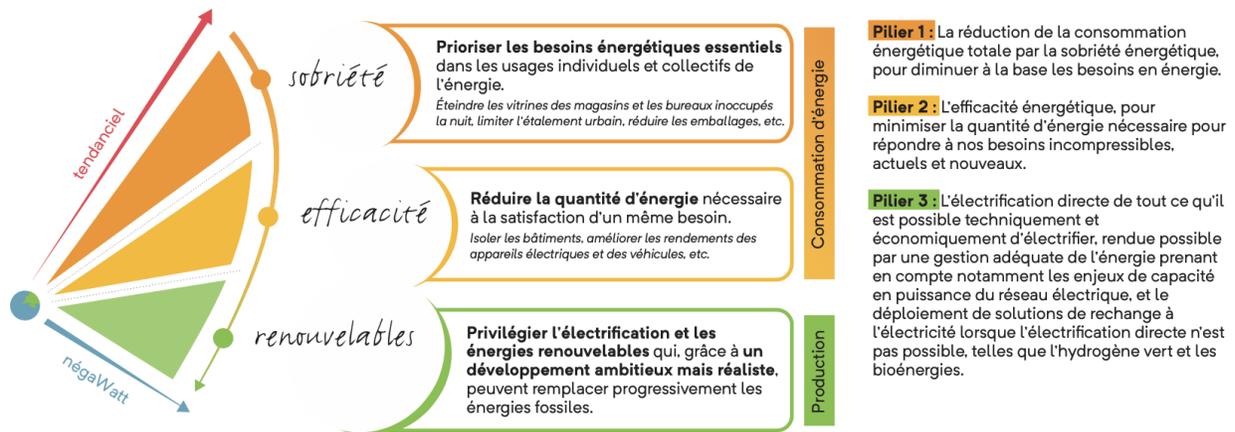
<sup>12</sup> Hydro-Québec, 2023, [Plan stratégique 2022-2026](#).

<sup>13</sup> Dunsy et Esmia, 2021, [Trajectoires de réduction des émissions de GES du Québec- Horizon 2030 et 2050 \(mise à jour 2021\)](#), rapport préparé pour le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

<sup>14</sup> RTE, octobre 2021, [Futurs énergétiques 2050. Principaux résultats](#).

La descente énergétique fondée sur la sobriété m'apparaît nécessaire pour réaliser une transition vers un système énergétique décarboné ne se faisant pas aux dépens des systèmes naturels et de la biodiversité. Dans la mise à niveau du Plan pour une économie verte<sup>15</sup> (voir encadré 1), il a été établi que le premier pilier de la transition énergétique est la sobriété, suivi de l'augmentation de l'efficacité énergétique, puis seulement en troisième recours du développement d'énergies renouvelables. Cette aspiration se retrouve dans les discours du gouvernement, mais non dans ses politiques. Je réclame une transition énergétique qui ne soit pas fondée que sur l'électrification. Je demande une transition énergétique menant ultimement à une réduction de 50 % de notre consommation d'énergie primaire, en plus d'un approvisionnement à des sources 100 % renouvelables.

### Encadré 1. Les trois piliers de la transition



Adaptation de la démarche négaWatt, Association négaWatt, [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org).

Source. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2022. [Mise à niveau 2026 - Plan directeur transition énergétique](#).

Pour moi, la sobriété est une approche de la transition énergétique fondée sur la réduction de la demande en énergie plutôt que sur la simple offre d'énergie plus verte. Il ne s'agit pas que de demander à la population générale de se serrer la ceinture. Au contraire, cette approche est fondée sur des politiques publiques permettant de réorganiser les normes de production, de consommation, d'habitation et de déplacement, ainsi que les infrastructures y étant associées, de manière à réduire les besoins en énergie de l'ensemble de la société. Elle se distingue de l'efficacité énergétique, qui est pour sa part fondée sur une optimisation, technique ou technologique, des structures existantes.

Pour se diriger vers la sobriété énergétique, il ne suffit pas de transformer les cinq millions de voitures à essence du Québec en cinq millions de véhicules électriques. Une

<sup>15</sup> Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2022. [Mise à niveau 2026 - Plan directeur transition énergétique](#).

récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques<sup>16</sup> a mis de l'avant le fait que la production d'une voiture électrique consomme trois fois plus de ressources que celle d'une voiture à essence. Si elle produit moins de GES, la voiture électrique n'est donc pas nécessairement une option écologique en soi. Plutôt, il est nécessaire de mettre en place des politiques influant sur la demande énergétique, par exemple le développement du transport actif, le développement et l'abordabilité des transports en commun urbains et interurbains, la réduction des chaînes d'approvisionnement, l'interdiction de certaines activités hautement énergivores (par exemple, le minage de cryptomonnaies), l'interdiction pour les commerces de maintenir leurs lumières allumées lorsqu'ils sont fermés, la limitation stricte de l'étalement urbain, et plus encore.

## Prudence avec le gaz naturel renouvelable

Je dénonce toute tentative de développement du gaz naturel renouvelable (GRN). Le GNR est une forme de gaz naturel produite à partir de sources renouvelables telles que la biomasse forestière, la biomasse issue de matière résiduelle et la biomasse agricole. À l'heure actuelle, il n'existe aucun consensus quant au rôle que devrait jouer le GNR dans la transition énergétique. C'est pourquoi nous préconisons d'adopter une approche axée sur la précaution dans l'attente d'une évaluation plus complète des impacts sociaux et écologiques du GNR. D'un côté, certaines entreprises présentent le GNR comme une panacée, appelée à remplacer le gaz naturel fossile en vue de décarboner le réseau gazier actuel. De l'autre, plusieurs scientifiques et militants environnementalistes ont soulevé des doutes quant aux réels bienfaits de cette alternative.

Premièrement, il existe beaucoup d'incertitudes concernant les gisements de biomasse disponibles, et ce, tant à l'heure actuelle que pour le futur. La plupart des gisements techniques identifiés dans la littérature (tels que les résidus de l'industrie forestière) sont déjà utilisés à d'autres fins. D'autres gisements (tels que les résidus forestiers) ne disposent pas encore des technologies nécessaires pour leur transformation à l'échelle industrielle. De plus, les résidus agricoles et alimentaires sont produits en faibles quantités. En résumé, la capacité réelle du GNR à répondre à une part considérable des besoins énergétiques du Québec reste à prouver.

Deuxièmement, l'impact environnemental du GNR a été souligné par de nombreuses personnes. Bien qu'il soit une alternative plus propre que le gaz naturel d'origine fossile, le GNR présente certaines limites qui méritent d'être étudiées plus en profondeur avant de

---

<sup>16</sup> Pratte C., Beaucaire K. et Elias-Pinsonnault S. 18 mai 2023. [L'empreinte matérielle de la couverture des besoins de base au Québec.](#)

pouvoir être adopté comme une solution écologique. D'une part, la combustion du GNR génère toujours des émissions de CO<sub>2</sub>, bien que celles-ci soient inférieures à celles du gaz naturel fossile. D'autre part, la production et la distribution du GNR nécessitent des infrastructures spécifiques, telles que des usines de méthanisation et des réseaux de gaz, qui ont aussi une empreinte écologique qu'il convient de prendre en compte. D'ailleurs, il arrive fréquemment que ces infrastructures n'obtiennent pas d'acceptabilité sociale.

Troisièmement, certains groupes environnementalistes craignent que le GNR devienne une source d'écoblanchiment. Bien que le gouvernement du Québec ait fixé un objectif de 10 % de gaz naturel renouvelable dans le réseau québécois d'ici 2030, cela signifie que 90 % du gaz naturel fossile continuera de circuler, ce qui est loin d'être conforme aux objectifs climatiques du gouvernement. Le développement du GNR peut donc entraver la décarbonation complète et l'électrification du système énergétique québécois.

Quatrièmement, la production de GNR nécessite des ressources, telles que la biomasse ou les déchets résiduels, ce qui peut entraîner une dépendance accrue à ces ressources et à leur disponibilité. Si la demande de GNR augmente rapidement, cela pourrait entraîner une surexploitation de ces ressources naturelles et éventuellement épuiser ces sources renouvelables. Cette dépendance au GNR peut entraîner un verrou carbone, c'est-à-dire une situation dans laquelle certaines pratiques souhaitables pour la transition écologique sont mises à l'écart en raison d'un système d'infrastructures, de comportements et de techniques fondés sur l'émission d'une grande quantité de CO<sub>2</sub>. Il est crucial de traiter cette source avec précaution, car le sol forestier dépend de la décomposition du bois mort. En retirant ces résidus forestiers en quantités excessives, le sol pourrait s'appauvrir rapidement, ce qui limiterait la repousse des arbres.

Cependant, il convient de noter que les projets de développement du GNR de petite ou moyenne envergure, destinés à être directement injectés dans l'industrie plutôt que dans le réseau résidentiel, semblent ne pas être concernés par ces critiques. Ils peuvent donc être envisagés comme des projets viables.

En bref, alors que le GNR est une alternative plus propre au gaz naturel fossile, il est important de le comparer sérieusement à d'autres alternatives aux énergies fossiles. Une telle comparaison nécessite cependant d'avoir en main toutes les informations sur le potentiel du GNR. Dans ce contexte, je considère que la prudence est de mise avant de faire du GNR un pilier de la transition énergétique québécoise.

Hydrogène de source renouvelable

L'hydrogène de source renouvelable est un vecteur énergétique très énergivore et doit être utilisé avec grande parcimonie. Sa production entraîne une perte énergétique d'au moins 30 %, il est donc absurde d'injecter ce gaz dans les conduites de gaz naturel qui servent principalement à des usages facilement convertibles à l'électricité (chauffage des espaces et de l'eau, cuisson). L'hydrogène doit être utilisé uniquement dans des circonstances où il est le seul combustible pouvant assurer la décarbonation d'un secteur, par exemple, en sidérurgie.

## Filière nucléaire

La filière nucléaire est mentionnée à plusieurs moments dans les questionnaires, ce que je dénonce. Il s'agit d'une filière qui n'a aucune acceptabilité sociale au Québec. Sa dangerosité a été démontrée à toutes les étapes, de l'extraction à la purification et à l'opération des centrales jusqu'au stockage des déchets. Il faut impérativement interdire toute renaissance de cette filière au Québec.

## Tarifification

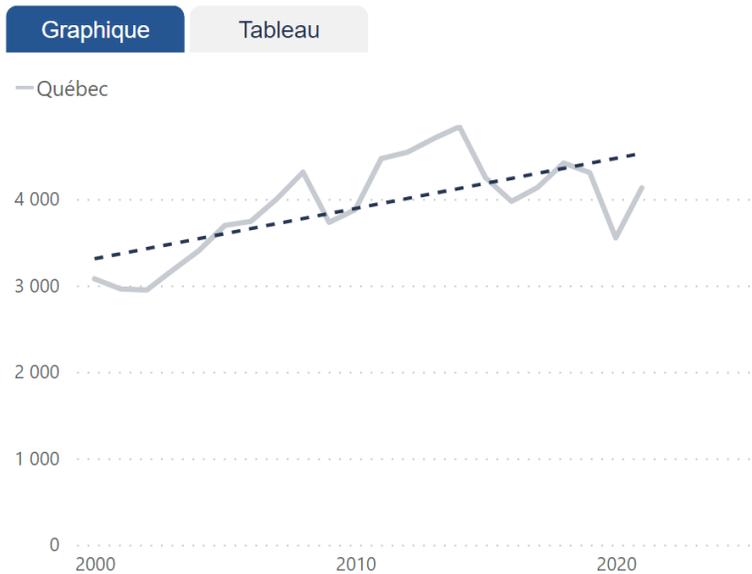
**Non à toute disposition (légale, réglementaire, tarifaire) qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes**

La précarité énergétique –c'est-à-dire la difficulté économique à répondre à ses besoins en énergie ou la nécessité de renoncer à certaines dépenses pour y parvenir– est une situation dans laquelle se trouvent déjà de nombreux foyers québécois. Si je considère qu'une transition vers un système énergétique décarboné et respectueux des écosystèmes est nécessaire, je juge aussi que cela ne devrait jamais se faire aux dépens des populations les plus vulnérables. C'est pourquoi je demande à ce que toute disposition légale, réglementaire ou tarifaire qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes soit refusée. Si certaines mesures, par exemple de nouvelles réglementations sur l'efficacité énergétique des bâtiments, sont nécessaires à la transition, mais peuvent pénaliser les ménages à revenus faibles ou modestes, je demande que des mesures complémentaires soient prises afin que ces ménages n'aient pas à absorber le coût de cette transition.

Comme on l'observe sur le tableau 1, les dépenses des ménages québécois en énergie augmentent tendanciellement depuis les années 2000. Si je suis favorable à des mesures augmentant les tarifs des dépenses luxueuses en énergie (résidence secondaire, piscine chauffée, spa, etc.), il est important que l'énergie demeure abordable pour les ménages à revenus faibles ou modestes.

**Tableau 1.**

Montant des dépenses énergétiques par ménage (en \$)



Source. Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, Gouvernement du Québec, [Dépenses des particuliers consacrées à l'énergie](#), consulté le 8 juin 2023.

## Non au financement de la transition des fournisseurs d'énergies fossiles par les consommateurs d'énergies renouvelables

Je m'oppose à toute mesure tarifaire qui ferait assumer par les consommateurs d'énergies renouvelables les baisses de revenus des acteurs du secteur pétrolier et gazier en déclin ou les coûts de leur transition énergétique. Ces industries ont disposé de plusieurs décennies pour réaffecter leurs actifs vers des secteurs socialement acceptables dans un contexte de crise climatique. Il n'incombe pas aux consommateurs d'énergies renouvelables de faire les frais de leur imprévoyance. Je m'oppose notamment au « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le contexte de leur offre de biénergie.

Il est toutefois essentiel que le gouvernement veille à ce que les travailleuses et travailleurs de ces secteurs en déclin soient accompagnés dans leurs démarches de requalification et soutenus financièrement au besoin.

## Gouvernance

### Priorité au climat et à la biodiversité

Je demande une politique énergétique accordant la priorité au climat, à la biodiversité et à la justice sociale. En d'autres termes, Je réclame une politique énergétique qui assurera la sécurité énergétique de l'ensemble de la population québécoise et réduira le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, tout en respectant les limites planétaires. La nouvelle politique énergétique du gouvernement québécois devrait avoir pour principe premier l'adéquation avec l'objectif de carboneutralité pour 2050. Tout nouveau développement énergétique devrait être soumis à une évaluation permettant de confirmer qu'il est en concordance avec la lutte contre les changements climatiques et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

La production énergétique ne devrait en aucun cas se faire à partir d'une gestion non durable des ressources et d'un appauvrissement des milieux naturels. Je souhaite que tout nouveau projet de développement énergétique soit évalué à l'aune de la lutte contre les changements climatiques et de la protection des écosystèmes, et qu'il soit rejeté s'il ne cadre pas avec ces objectifs. En bref, je demande que la primauté soit accordée à l'environnement et à l'équité sociale.

### Combiner la réglementation et les outils fiscaux pour promouvoir des actions allant dans le sens de la transition énergétique

Plusieurs types d'instruments d'action publique existent pour promouvoir ou contrer certains comportements. Des leviers identifiés par la littérature scientifique sont 1) l'information, 2) les outils juridiques, 3) le soutien financier et organisationnel et 4) les contraintes directes<sup>17</sup>.

Je demande que chacune de ces catégories d'instruments soit mobilisée pour effectuer la transition énergétique. Nous ne pouvons nous restreindre à l'offre de subvention ou à des incitatifs strictement fondés sur les tarifs de l'énergie. Il est nécessaire de joindre aux outils fiscaux une réglementation adaptée aux objectifs climatiques provinciaux, notamment l'atteinte de la carboneutralité et la préservation des milieux naturels, en plus de mettre en place des outils permettant d'informer la population sur les enjeux énergétiques. Je souhaite que la politique énergétique mise en place combine l'administration directe de la demande et de l'offre d'énergie (par l'État lui-même

---

<sup>17</sup> Hassenteufel, P. 2021. *Sociologie politique de l'action publique*, Armand Colin.

ou par les municipalités), les règles juridiques, les outils fiscaux, les interdictions, les subventions publiques et la diffusion d'informations.

## Que l'énergie demeure un service public

Hydro-Québec, une société d'État, est de loin le principal fournisseur d'énergie au Québec à l'heure actuelle. La partie de la consommation d'énergie des Québécois n'étant pas assurée par Hydro-Québec est principalement celle des énergies fossiles, appelée à disparaître dans le cadre de la transition énergétique. Cette transition apparaît donc comme une belle occasion de faire entièrement de l'énergie un service public.

C'est dans ce cadre que je m'inquiète de la possibilité que le développement énergétique futur du Québec soit accordé principalement à des entreprises privées, ce qui semble être l'intention du gouvernement. Cela correspondrait à une privatisation d'une part substantielle des infrastructures énergétiques du Québec, des actifs stratégiques qu'un peuple prudent ne confie ni à des intérêts privés ni à des intérêts extérieurs. Ce serait aussi un retour à une situation qui, avant la création d'Hydro-Québec, menait à de grandes inégalités dans l'accès à l'énergie entre les régions du Québec. Je souhaite donc rappeler certaines conséquences de la privatisation des services publics :

1. Lorsque des services publics essentiels sont privatisés, l'accès à ces services peut être limité pour certaines personnes. Les entreprises privées peuvent privilégier les zones rentables et négliger les zones moins rentables ou rurales, ce qui peut entraîner une inégalité d'accès aux services.
2. Les entreprises privées sont moins redevables que les organismes publics en matière de responsabilité sociale. Elles sont moins transparentes dans leurs opérations, ce qui peut rendre plus difficile pour les citoyens de tenir ces entreprises responsables en cas de mauvaise gestion ou de pratiques abusives.
3. Le principal objectif des entreprises privées est de réaliser des bénéfices, ce qui peut entrer en conflit avec les objectifs d'un service public, qui sont de répondre aux besoins de la population. Dans le cadre de la transition énergétique, l'objectif principal de tout développement énergétique devrait être d'assurer la sécurité énergétique du Québec dans un cadre respectueux des écosystèmes et des engagements étatiques envers le climat. Je ne peux que me questionner sur les bienfaits d'accorder à des entreprises privées la responsabilité de cette mission.
4. Les citoyens ont moins d'influence sur les décisions prises par les entreprises privées, car celles-ci sont principalement guidées par des intérêts commerciaux plutôt que par l'intérêt public. Il nous semble primordial de favoriser le développement démocratique du secteur de l'énergie, à la fois car il s'agit d'un service essentiel et en raison de son rôle majeur dans la lutte aux changements climatiques.

## Soumettre la production de l'énergie à la Régie de l'énergie et assurer son rôle de régulateur indépendant du secteur énergétique

À l'instar du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) (2023), je demande « la préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et l'inclusion des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR) »<sup>18</sup>. À l'origine, le mandat de la Régie de l'énergie est d'approuver les plans d'approvisionnement et les tarifs d'électricité, notamment à la suite de consultations publiques. Le rôle de la Régie est donc celui de contre-expertise au gouvernement et à Hydro-Québec. Je demande à ce que ce rôle de contre-pouvoir soit protégé et garanti, en plus d'octroyer à la Régie un nouveau rôle de d'évaluation, de régulation et de réglementation des activités de production énergétique. Cette régulation de la production énergétique devrait se réaliser à partir d'une planification intégrée des ressources établie de manière indépendante, avec un mandat d'alignement sur les objectifs climatiques et environnementaux. Je souhaite aussi que les processus de consultation publique de la Régie, faisant partie intégrante de la mission de cette instance, soient à nouveau accessibles et transparents.

## Plan de transition avec des objectifs visant tous les secteurs d'activité et des cibles à court, moyen et long terme faisant l'objet d'une évaluation annuelle

Je demande que le gouvernement établisse un plan complet de transition énergétique, lequel devra mettre en place des mesures de réduction de la demande énergétique et de transition vers des sources d'énergies décarbonées pour tous ces secteurs d'activité : industrie, transport, bâtiments, commerce et agriculture. Je juge que ce plan devrait inclure à la fois des objectifs et des mesures à court, à moyen et à long terme. Un organisme indépendant devrait être mandaté pour s'assurer que le gouvernement mette en place toutes les mesures nécessaires pour atteindre ces cibles. Ce plan de transition énergétique devrait être inscrit dans la loi, de manière à rendre le gouvernement responsable d'atteindre ses objectifs climatiques et environnementaux.

## Projets de développement minier et d'infrastructures énergétiques

Lorsque le gouvernement du Québec affirme vouloir électrifier le transport et faire de la province la « batterie de l'Amérique du Nord », il indique sa volonté d'exploiter certains minéraux disponibles sur son territoire en vue de développer la filière industrielle de la technologie et des énergies renouvelables. Ce développement en implique un autre :

---

<sup>18</sup> ROÉÉ, [Principes directeurs](#), consulté le 19 juin 2023.

le développement minier. De fait, le nombre de claims miniers s'est multiplié ces dernières années, celui-ci ayant augmenté de 65% entre 2020 et 2023<sup>19</sup>.

L'exploitation minière implique bien souvent la déforestation et la destruction des écosystèmes afin d'accéder aux gisements minéraux. Cela entraîne une perte d'habitats naturels, mettant en péril de nombreuses espèces végétales et animales. Les activités minières peuvent entraîner la contamination de l'eau et des sols par des métaux lourds, des produits chimiques et des résidus miniers. Les rejets de substances toxiques peuvent polluer les cours d'eau, les nappes phréatiques et les terres agricoles environnantes. La faune vivant sur ces territoires est alors elle aussi contaminée par ces substances toxiques. Enfin, l'extraction, le traitement et la transformation des minéraux génèrent des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi aux changements climatiques.

Les activités minières ont aussi régulièrement d'importantes conséquences sociales. Il est fréquent que des régions entières deviennent dépendantes de l'exploitation d'une ressource naturelle. Même si l'activité minière crée de l'emploi, elle limite aussi fortement les possibilités socioéconomiques d'une région, l'enfermant dans le cadre de l'extractivisme. De plus, l'extraction minière expose souvent les populations locales à des substances toxiques. Les travailleurs et travailleuses miniers ainsi que les communautés environnantes ont souvent un taux plus élevé de problèmes de santé et peuvent être confrontés à des problèmes liés à la contamination de l'eau potable. Enfin, les mines ont une durée de vie limitée, tout dépendant de la quantité du gisement, et leur fin est toujours inévitable. Des villes et villages ont tristement vécu ce scénario par le passé : une croissance et une stabilité, suivies d'un déclin de la mine qui la fait vivre faisant vivre la communauté. Il en découle un déracinement de population, alors que les résidus toxiques sur les territoires persistent.

Je demande donc à ce que tout nouveau développement minier obtienne le consentement de la population locale à la suite d'une consultation publique. Un sondage Léger a révélé, en 2022, que la vaste majorité des Québécois·es (80 %) souhaite que le gouvernement priorise la réutilisation et le recyclage sur l'extraction de nouveaux minéraux; 54 % considèrent que la réduction de l'extraction minière est nécessaire pour respecter les objectifs climatiques et seulement 28 % soutiennent que le gouvernement et les mines en font déjà assez pour protéger l'environnement.<sup>20</sup>

---

<sup>19</sup> La Presse canadienne, 2 mai 2023, [Le nombre de claims miniers a bondit de 65% en deux ans au Québec](#), consulté le 21 juin 2023.

<sup>20</sup> Léger, 27 juillet 2022, [Industrie minière au Québec. Sondage Omniweb pour la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!](#), rapport.

## Non à déréglementation du secteur de l'énergie

Le Gouvernement du Québec semble songer, à l'heure actuelle, à rendre plus flexibles les règlements du secteur de l'énergie. Je dénonce toute tentative de déréglementation, qui mène généralement à une diminution des pouvoirs publics, à un transfert de richesses vers quelques grandes entreprises et à une plus grande difficulté à tenir les entreprises responsables pour leurs méfaits sur l'environnement.

## Conclusion

L'avenir énergétique du Québec est un enjeu crucial, qui concerne l'ensemble de la population. L'orientation que nous donnerons à l'actuelle transition énergétique aura des conséquences durables, puisqu'elle conditionnera la réussite ou l'échec de l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux soutenus par le gouvernement québécois et par l'Accord de Paris. C'est pourquoi je réclame qu'un réel processus de dialogue et de concertation sociale soit mis en place afin de déterminer le plan de transition énergétique devant être élaboré et mis en œuvre au Québec. La consultation en ligne actuellement proposée par le gouvernement n'est d'aucune manière un cadre propice à un tel débat de société. Je dénonce donc l'ensemble de ce processus et je tiens à préciser que le présent mémoire ne doit pas être vu comme un appui à la démarche gouvernementale.

Dans l'espoir que ces recommandations sauront influencer vos décisions, je vous remercie de votre attention.

Joanie Ouellette

Candidate au doctorat de sociologie de l'Université du Québec à Montréal

